



## Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine

103-3 | 2015

Les territoires de montagne, fournisseurs mondiaux de ressources

---

# L'eau de Chartreuse, miroir réfléchissant du renouvellement des dialectiques territoriales entre villes et montagne

Bérangère Serroi, François Besancenot, Philippe Brégard, Gérard Hanus et Fabien Hobléa

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/rga/3137>

DOI : [10.4000/rga.3137](https://doi.org/10.4000/rga.3137)

ISSN : 1760-7426

### Traduction(s) :

Water in the Chartreuse, a mirror reflecting a renewal of relationships between mountains areas and their surrounding towns - URL : <https://journals.openedition.org/rga/3173> []

### Éditeur :

Association pour la diffusion de la recherche alpine, UGA Éditions/Université Grenoble Alpes

### Référence électronique

Bérangère Serroi, François Besancenot, Philippe Brégard, Gérard Hanus et Fabien Hobléa, « L'eau de Chartreuse, miroir réfléchissant du renouvellement des dialectiques territoriales entre villes et montagne », *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine* [En ligne], 103-3 | 2015, mis en ligne le 14 mars 2016, consulté le 08 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/rga/3137> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rga.3137>

---

Ce document a été généré automatiquement le 8 décembre 2022.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International - CC BY-NC-ND 4.0

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

---

# L'eau de Chartreuse, miroir réfléchissant du renouvellement des dialectiques territoriales entre villes et montagne

Bérangère Serroi, François Besancenot, Philippe Brégar, Gérard Hanus et Fabien Hobléa

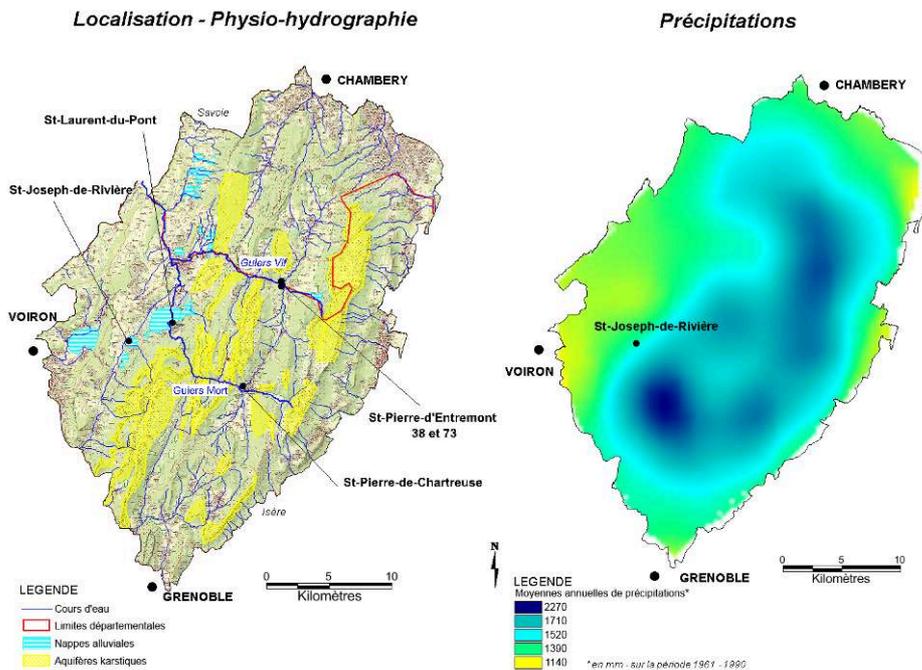
---

## NOTE DE L'ÉDITEUR

Les auteurs tiennent à remercier Philippe Bourdeau et André Crous pour leur aide à la finalisation de cet article.

- 1 Omniprésente en Chartreuse, l'eau est, avec la forêt, une ressource emblématique de ce massif de moyenne montagne parmi les plus arrosés de France, drainé par les Guiers (Mort et Vif) et devenu Parc naturel régional (PNR) en 1995 (Isère/Savoie).

Figure 1. Localisation et physio-hydrographie du PNR de Chartreuse



Source : SIT PNRC

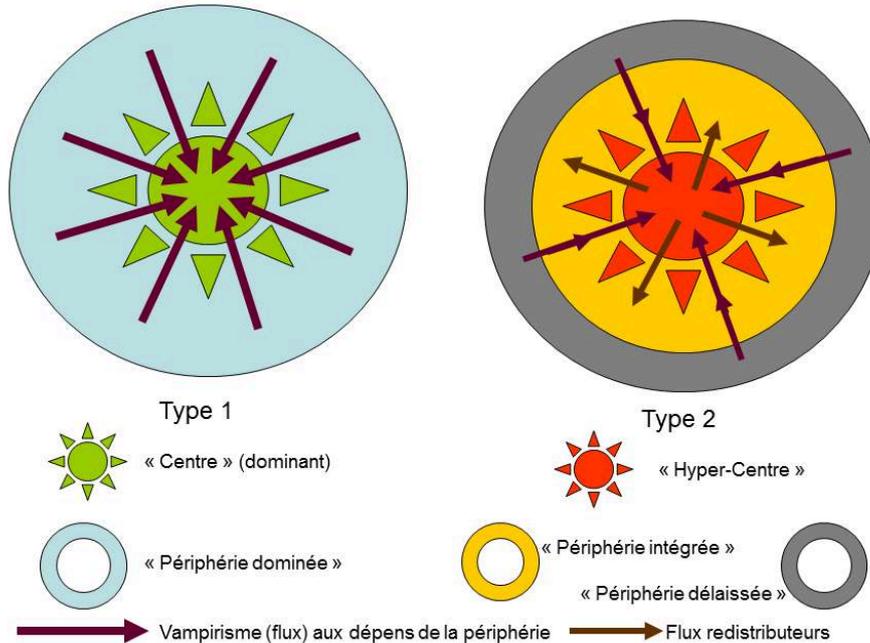
- 2 Malgré cette abondance intrinsèque, en Chartreuse comme ailleurs, l'accès à la ressource en eau est menacé. À l'heure où les premiers effets du changement climatique se font ressentir « décalage dans le temps, déficit moyen ressources/prélèvements, pénuries ponctuelles » (Fabre, 2012, p. 28), la « concentration spatiale et temporelle de certains usages de l'eau entraîne des pressions (...) et remet parfois en cause le principe de conciliation des usages entre eux » (Charnay, 2010, p. 18).
- 3 Le rapport du MEEDDM de 2009 sur l'évaluation du coût des impacts du changement climatique et de l'adaptation en France, montre que « considérant une stabilité de la demande, un déficit de 2 milliards de m<sup>3</sup> par an pour la satisfaction des besoins actuels de l'industrie, de l'agriculture (irrigation) et de l'alimentation en eau potable serait observé à l'horizon 2050 (soit 14% du prélèvement actuel de ces secteurs mais moins de 2% du total des écoulements annuels moyens sur le territoire national) (...) Tous les secteurs seraient affectés par cette évolution, qui se traduirait par une multiplication des conflits d'usage, une dégradation de la qualité des eaux et par la perturbation des écosystèmes aquatiques ou dépendants de la ressource en eau ». Ce constat vaut également pour les Préalpes du nord où les contraintes climatiques sont bien réelles, notamment pour les massifs du Vercors et de la Chartreuse, dont l'analyse des séries climatiques disponibles (sur la période 1959-2009) « met en évidence plusieurs changements pluviométriques significatifs. Le plus évident est la rupture de stationnarité postérieure à 1988, accompagnée d'une modification des fréquences thermiques (différence entre températures minimales et maximales) et d'un réchauffement à la fois hivernal et estival » (Bigot et Rome, 2010). Un tel réchauffement implique une disponibilité moindre de la ressource en eau aux périodes hivernales et estivales en même temps qu'une augmentation de la demande, notamment au vu des activités touristiques (plus de besoins en neige de culture l'hiver) et agricoles (l'été),

engendrant de ce fait un stress hydrique tangible. L'espace montagnard se voit ainsi questionné sur sa fonction principale entre réserve de biodiversité ou bien lieu de production économique (Ibidem).

- 4 Des études récentes portant sur les chroniques hydrologiques disponibles démontrent la modification du régime et la baisse sensible et généralisée des modules des rivières préalpines (Tissier, 2012 ; Observatoire savoyard du changement climatique, 2012). Les bilans hydriques alpins suivent la même tendance à la baisse (Observatoire savoyard du changement climatique, 2015).
- 5 Ces difficultés sont renforcées par la nature karstique des aquifères situés à l'intérieur du massif calcaire de Chartreuse, qui alimentent les deux Guiers. Ces cours d'eau de surface participent eux-mêmes à la recharge des aquifères alluviaux de piémont en partie ouest du Parc de Chartreuse. Le karst favorise les temps courts d'infiltrations impliquant de faibles capacités de stockage et une vulnérabilité aux pollutions avec un milieu ne disposant, de fait, que d'un faible pouvoir épurateur. Par ailleurs, la complexité à appréhender la configuration des écoulements souterrains impose des contraintes de gestion aux collectivités qui ne connaissent pas précisément la provenance de la ressource et ont de ce fait des difficultés à la protéger.
- 6 Les collectivités doivent, en outre, composer selon une gestion par bassin versant ; notion explorée en France pour l'ensemble des usages de l'eau, dans leur globalité et reconnue comme « un système solidaire regroupant tous les acteurs du bassin, à petite comme à grande échelle » (PFE, 2015), grâce à la loi sur l'eau de 1964<sup>1</sup>. En effet, « la notion de bassin versant tend à accréditer la possibilité de définir de manière univoque les limites géographiques d'une unité de ressource en eau » (Mermet et Treyer, 2001). Ce raisonnement ne peut être entendu que pour les écoulements superficiels et non pour les écoulements souterrains, car ces deux limites géographiques ne se recouvrent généralement pas parfaitement. Quelle est alors l'échelle de gestion la plus pertinente ? Cette problématique est d'autant plus probante lors de transferts d'eau inter-bassins à l'occasion desquels un massif se coiffe d'une casquette de distributeur pour les villes voisines. De cette façon, une telle pression remet en cause le rôle de fournisseur « naturellement » dévolu au « château d'eau » que représente le massif de la Chartreuse aux yeux des collectivités urbaines alentours.
- 7 Après avoir identifié et précisé les enjeux liés à l'eau dans le PNR de Chartreuse, grâce notamment à un dispositif d'observation participative présenté en première partie, nous montrerons, à partir de l'exemple des ponctions d'eau dans le PNR de Chartreuse pour approvisionner un centre urbain de piémont aux ressources locales limitées, comment la question de l'eau réinterroge les rapports entre espaces et territoires montagnards de faible densité et leurs piémonts urbanisés, brouillant la perception des rôles et statuts traditionnels de centre et de périphérie (Reynaud A., 1981, 1992).

Figure 2. Schéma des rôles et statuts du couple centre-périphérie selon A. Reynaud

Les 2 grands types de combinaisons Centre / Périphérie(s) selon Reynaud, 1981



Réalisation Fabien Hobléa

## Un dispositif participatif révélateur des enjeux de l'eau en Chartreuse

- 8 Conscient de l'émergence des enjeux liés à l'eau à l'échelle de son territoire, le Parc naturel régional de Chartreuse a fait de la préservation et de la gestion de la ressource en eau, un axe majeur de sa seconde Charte (Hobléa, 2006). Ainsi, l'orientation stratégique 2.3 de la Charte vise à gérer les ressources naturelles de montagne au plus près des besoins actuels tout en préservant le capital patrimonial, ce qui amène le Parc à considérer la ressource en eau du massif comme une ressource patrimoniale s'arrogeant au passage un droit de regard et d'intervention sur sa gestion<sup>2</sup>. De ce fait, en collaboration étroite avec les acteurs compétents et les gestionnaires spécifiques de l'eau, le Parc s'est engagé, dans le cadre de son projet de territoire, à améliorer les connaissances sur l'eau et « à maîtriser une vision globale du territoire sur une ressource capitale pour le massif tout en respectant les interventions construites jusqu'à présent ». C'est ainsi qu'a été lancée en 2012, une étude pour la mise en place d'un Observatoire participatif de l'eau, en référence au concept de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), c'est-à-dire « tenant compte des intérêts de protection et d'exploitation, (...) ainsi que des principaux aspects politiques, juridiques, administratifs, économiques, environnementaux, sociaux et culturels » (Brüschweiler, 2003, p. 5). L'observatoire se veut innovant par sa dimension participative, visant à associer les habitants et usagers de Chartreuse pour susciter une réelle prise de conscience et l'adoption d'une attitude et d'une implication citoyennes.

- 9 Ce projet d'observatoire est issu d'un programme lancé en 2008 sous l'intitulé : « l'eau entre mémoire et devenir » (EMD) regroupant les associations d'« Amis des Parcs » à l'échelle des Parc naturels régionaux du Sud-Est de la France. Ses objectifs sont les suivants :
- Sensibiliser des publics ciblés sur le rôle de l'eau dans la constitution du patrimoine naturel, culturel et socio-économique, afin que soit mieux perçu son rôle pour l'avenir ;
  - Promouvoir des actions, à tous niveaux, susceptibles de préserver la ressource en eau et son rôle pour la qualité de vie et pour la biodiversité ;
  - Inventer des formes de sensibilisation et d'échanges propres à développer la responsabilité individuelle et collective<sup>3</sup>.
- 10 Le programme se décline à l'échelle de chaque Parc sous différents formats. En Chartreuse, ce dernier associe pour la maîtrise d'œuvre « Les Amis du Parc de Chartreuse », particulièrement actifs sur le territoire, le laboratoire Edytem (UMR Université Savoie Mont Blanc – CNRS) et le PNR de Chartreuse. Il a permis l'expérimentation d'actions participatives autour du thème de l'eau sur le territoire, associant de nombreux acteurs et gestionnaires locaux (Associations de pêche (APPMA), Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents (SIAGA), clubs de spéléologie, établissements scolaires, etc.).
- 11 Nous qualifions le programme EMD de Recherche-Action-Collaborative (RAC). En effet, le programme relève de la Recherche Action (Barbier, 1996 ; Liu, 1997) dans la mesure où : (i) il s'agit de mettre en œuvre des actions concrètes et localisables dans les territoires considérés, en lien direct avec les objectifs et plans d'action des chartes et contrats concernés, destinées à transformer la réalité et produire des effets perceptibles par les habitants et les acteurs locaux ; et (ii) car la mise en œuvre de ces actions se voulant innovantes est tributaire d'un processus de recherche incluant une dimension largement expérimentale et réflexive (produire des connaissances sur les transformations opérées). Cette Recherche Action peut de plus être qualifiée de Collaborative dans la mesure où : (i) elle fait travailler conjointement un organisme de recherche académique, des gestionnaires de charte ou contrats territoriaux et une association issue de la société civile ; et (ii) car le programme de recherche et les sujets de thèse afférents ont été co-conçus et co-financés par les parties prenantes, lesquels sont liées par une convention de collaboration impliquant des dispositions et engagements institutionnels et financiers (Serroi *et al.*, 2013). La Recherche-Action-Collaborative (RAC) ainsi définie s'apparente à la Recherche-Action-Participative (RAP) (Chevalier and Buckles, 2013). Cependant, nous distinguons pour notre part les deux pratiques par le fait que la RAC telle que nous l'entendons associe des structures expertes dans des domaines complémentaires, comme ici : scientifique (laboratoire académique) ; gestion territoriale et environnementale (Parc naturel régional, SIAGA...) ; action sociale et animation territoriale (Amis du Parc). Le statut de ces structures est bien identifiable (institutions, collectivités locales, ONG), qui contribuent toutes au cofinancement du projet de recherche-action. Alors que la RAP quant à elle dépasse le cadre institutionnel en s'ouvrant à la participation individuelle (certes encadrée) et en recherchant l'implication du grand public, sans engagement financier de la part de ce dernier. Bien entendu, un projet de Recherche-Action-Collaborative peut comporter un volet ou une dimension Recherche-Action-Participative, ce qui est le cas du programme EMD, dont plusieurs actions sont orientées vers les citoyens et le grand public.

Figure 3. Principales actions 2008-2014 du programme EMD (« l'Eau entre Mémoire et Devenir ») en Chartreuse



Source : Association des Amis du Parc de Chartreuse

- 12 Parmi ces actions, les « Bistr'eau », soirées d'échanges et de partage autour de la « mémoire de l'eau » (au sens patrimonial du terme), donnent la parole aux habitants, élus et acteurs du territoire, dans un objectif double : recueillir la mémoire locale et identifier les points de tensions afin de pouvoir échanger sur les problèmes existants et à venir mais surtout pour tenter de les désamorcer en incitant les participants à proposer des solutions collectives. Ces soirées ont lieu dans les cafés et bistros, lieux conviviaux propices à la discussion et se déroulent en deux temps. Le premier consiste à échanger librement, principalement autour des usages anciens et actuels, des évolutions constatées en terme de gestion, des évolutions à venir et du partage de l'eau entre les différents usages. Le deuxième temps se déroule quant à lui par le biais d'une animation lors de laquelle les participants identifient sur des post'it les problèmes existants et proposent en parallèle des solutions. Une fois regroupés par thématique, les post'it sont lus à l'assemblée qui peut réagir. Outre la simple sensibilisation des habitants, il s'agit de susciter une prise de conscience des réalités territoriales par le partage de points de vue dont les différences et les divergences, généralement issues d'incompréhensions, sont souvent à l'origine de tensions. L'analyse de la répartition des temps de parole témoigne de l'importante volonté des participants à recevoir des informations mais aussi et surtout à en partager. En effet, les enregistrements des quatre Bistr'eau organisés en 2013 montrent que les participants se sont approprié 53% du temps de parole total, contre 42% pour les intervenants (les 5% restants représentent des silences ou à l'inverse une multitude de discussions simultanées). Par ailleurs, 63% du nombre total de prise de parole des participants est motivé par l'intention de partager une information en leur possession et ainsi à enrichir les connaissances communes.
- 13 C'est à l'occasion de ces soirées Bistr'eau, qu'ont été mises en lumière certaines préoccupations des collectivités et des habitants. Les participants se sont ainsi souvent avérés tiraillés entre la conscience, voire la revendication du statut de bien commun attribué à l'eau, et l'appropriation, y compris d'ordre patrimonial, de ce qu'ils considèrent comme « leur » ressource, pour laquelle ils estiment avoir droit de regard et devoir de responsabilité et de respect pour garantir sa pérennité et sa transmission dans un bon état quantitatif et qualitatif. Le cas des ponctions d'eau de la nappe du Guiers en direction du Pays voironnais a été le révélateur de ce malaise.

## La Chartreuse, un fournisseur d'eau pour les territoires de piémont

### Une corne d'abondance convoitée mais trompeuse

- 14 Comme de nombreux espaces montagnards, et en tant que massif préalpin copieusement arrosé (2 m de précipitations annuelles moyennes au couvent des Chartreux), la Chartreuse est considérée comme un château d'eau. Cette image est cependant trompeuse par rapport à la réalité hydrogéologique d'un massif karstique s'apparentant plutôt à « un panier percé »<sup>4</sup> retenant l'eau non pas en ses montagnes mais sur leur bordure occidentale, dans la dépression de Saint-Laurent du Pont, comblée de sédiments glacio-lacustres et alluviaux (« plaine » de confluence des deux Guiers). Cette dépression bordière du massif de Chartreuse *stricto sensu* fait néanmoins partie du territoire du Parc de Chartreuse, séparée du reste du piémont molassique par le modeste chaînon calcaire du Ratz.
- 15 Cette Chartreuse *sensu lato* pourrait bien être vue comme une corne d'abondance convoitée mais trompeuse par certains territoires urbains du piémont molassique connaissant un état limite, voire critique, de leur approvisionnement en eau. La ressource cartusienne est en effet convoitée par certaines villes en bordure du Parc, soucieuses de sécuriser un approvisionnement rendu difficile par la double contrainte de l'augmentation de la pression anthropique et climatique sur leur ressource localement limitée et d'ores et déjà affectée par les effets du changement climatique, auquel est corrélée la baisse de 30 % de l'abondance des cours d'eau locaux observée durant les deux dernières décennies (Observatoire Savoyard du Changement Climatique, 2012). Le principe de gestion par bassin implique un déplacement de la prise de décision, quittant « le cadre exclusif de l'hydrologie ou de l'hydraulique, pour concerner l'ensemble des disciplines mobilisées dans les problématiques d'aménagement » (Affeltranger et Lasserre, 2003, p. 3) et de développement territorial, se retrouvant ainsi questionné par ces besoins de transferts de ressource exprimés par les aires urbaines du piémont occidental de Chartreuse (avant-pays molassique).

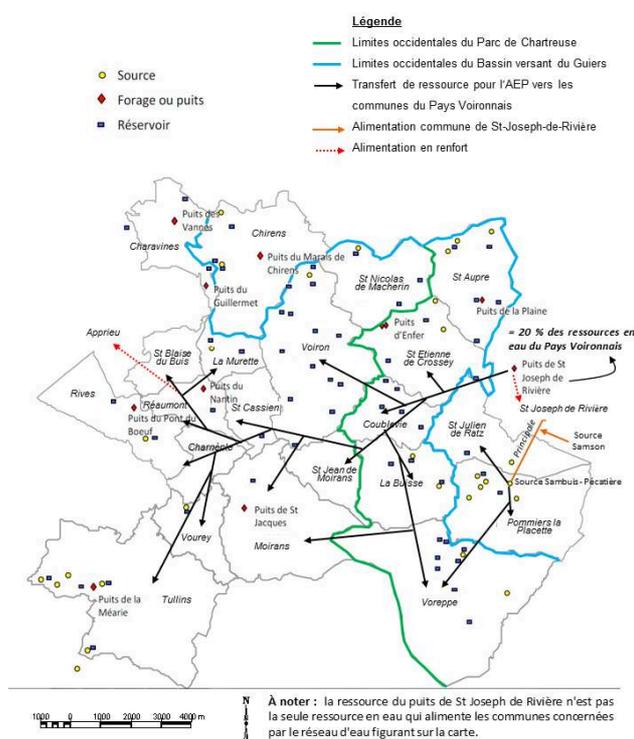
### Transfert et ponction d'eau : le cas de la nappe du Guiers

- 16 Cette question se pose de manière aiguë pour le cas de l'aquifère de la nappe alluviale du Guiers dans la plaine de Saint-Laurent du Pont et du forage qui l'exploite à Saint-Joseph-de-Rivière dans la partie occidentale du PNR (masse d'eau souterraine « Alluvions du Guiers – Herretang » dans le référentiel de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse).
- 17 Constituant le seul aquifère alluvial de volume conséquent en Chartreuse (la nappe aquifère libre peut atteindre 70 m d'épaisseur), c'est l'un des 17 aquifères d'intérêt général à préserver prioritairement répertorié au niveau départemental au regard de l'enjeu qu'il constitue pour la satisfaction des usages AEP actuels et futurs. Cette ressource fait l'objet de prélèvements annuels dépassant le million de m<sup>3</sup> pour l'alimentation en eau potable (1.573.881 de m<sup>3</sup> en 2013, données CAPV<sup>5</sup>) et alimente principalement le Pays Voironnais et Voiron, territoire et ville-porte limitrophes du Parc situés au sud-ouest hors du bassin du Guiers (fig. 4). Bien que les volumes annuels prélevés paraissent conséquents, la mise en perspective des débits d'exploitation

actuels du pompage (240 m<sup>3</sup>/h) et du potentiel exploitable de la nappe (7 200 m<sup>3</sup>/h), démontre que cette ressource est sous-exploitée (données issues de la fiche de caractérisation des masses d'eau, EauFrance).

- 18 La commune de Saint-Joseph-de-Rivière n'est raccordée au pompage qu'en renfort, alors qu'elle est alimentée par d'autres captages, dont l'un, celui de Sambuis, fait également l'objet de prélèvements de la part du Pays Voironnais (fig. 4). Les ressources en eau du Pays Voironnais sont dispersées sur le territoire, comptabilisant au total 37 captages et 13 pompages, dont le forage de Saint-Joseph-de-Rivière, point d'approvisionnement d'autant plus stratégique qu'il représente la ressource principale de l'agglomération (environ 20 % de la production totale).

Figure 4. Transferts d'eau potable inter-bassins entre la nappe du Guiers et le Pays Voironnais



Source : Pays Voironnais, Parc de Chartreuse

- 19 Dans ce contexte, l'agglomération, soucieuse d'assurer un développement maîtrisé, a opté pour l'abandon des captages de surface au débit faible et aux eaux de mauvaise qualité au profit d'une ressource de nappe de meilleure qualité lui assurant la sécurisation de ses 21 communes. C'est une convention, signée en 2010 entre la commune de Saint-Joseph-de-Rivière et le Pays Voironnais qui fixe le cadre du transfert d'eau.
- 20 Selon le Pays Voironnais (entretien avec le Directeur du service Environnement et Politique de l'eau du Pays Voironnais, 21 octobre 2014) la relation avec la commune de Saint-Joseph-de-Rivière peut être considérée comme un exemple démonstratif du rôle de la ressource en eau en tant que ressource économique et outil de développement des communes rurales. En effet, d'un côté la commune de St Joseph-de-Rivière souhaite limiter l'urbanisation de son territoire pour conserver son caractère rural, ce qui limite *de facto* ses ressources financières et donc son développement. De l'autre, le Pays

Voironnais souhaite renforcer son développement par son attractivité économique, mais doit pour cela sécuriser son alimentation en eau. La fourniture d'eau en quantité raisonnable au Pays Voironnais, par la commune de St Joseph-de-Rivière, contre une compensation financière équitable versée par le Pays Voironnais pour la non urbanisation de l'aire d'alimentation du captage, permet aux deux collectivités de répondre à leurs objectifs respectifs.

- 21 Cependant, la commune de Saint-Joseph de Rivière identifie au sein de son PLU la « gestion des tensions sur les usages de l'eau » comme un enjeu fort au regard des populations desservies et des potentialités du captage, accentuant la dimension stratégique de ce dernier. Elle souligne la nécessité d'une réflexion globale à ce sujet, pressentant implicitement le potentiel conflictuel de la situation.

## Un conflit potentiel à désamorcer par le jeu d'une GIRE participative

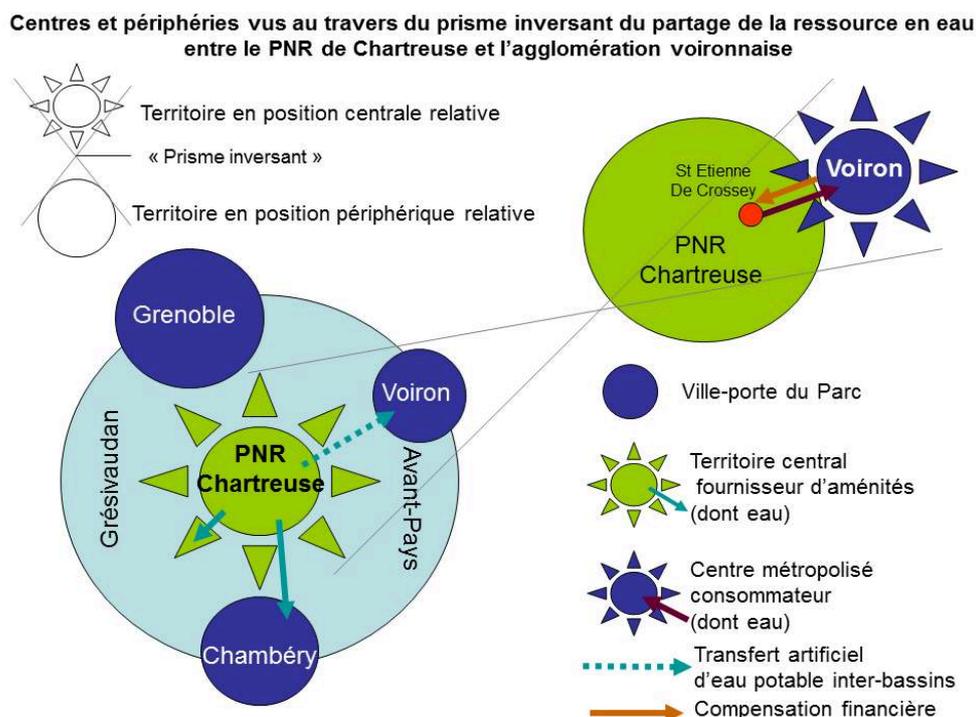
- 22 Nous sommes donc en présence d'une ponction et d'un transfert d'eau d'un bassin à l'autre et d'une entité territoriale vers une autre. Ici, l'enjeu actuel n'est pas quantitatif mais patrimonial, économique (valorisation des aménités) et politique. Il est de nature à générer du conflit, que l'on peut aujourd'hui considérer en phase de latence ou d'incubation, et concernant une échelle locale (Laslaz, 2005). En effet, les soirées Bistr'Eau organisées en Chartreuse ont révélé que les prélèvements d'eau d'un bassin versant pour un autre généraient un « sentiment de vol » parmi les habitants du Parc. La ponction dans la nappe de Saint-Joseph de Rivière suscite l'inquiétude jusqu'au cœur de massif, les plaignants redoutant « que l'eau de la nappe soit pompée par la ville de Voiron sans trop de contrôle »<sup>6\*</sup>. Le sentiment d'inquiétude et d'inéquité est renforcé par le fait que la population de Saint Joseph partage l'un de ses captages de source avec le Pays Voironnais, sans profiter directement du pompage dans sa nappe, entièrement dévolu en temps normal au Pays Voironnais. Pour les cartusiens, il n'y a pas partage de la ressource, mais détournement unilatéral à leur dépens, confortant également un sentiment de perte de maîtrise voire de dépossession, l'eau devenant « privatisée, déterritorialisée » (Aspe, 2012. p153).
- 23 Face à cette situation identifiée grâce à la démarche participative présidant à la mise en place de l'Observatoire de l'Eau en Chartreuse-Guiers, ce dernier a aussi été conçu pour pouvoir constituer un outil de gestion et de désamorçage des tensions en favorisant l'appropriation des principes de la GIRE par l'ensemble des acteurs, et en mettant à disposition de tous les données et chiffres-clefs permettant de quantifier et localiser tant les ressources disponibles que les zones de consommation et de pression sur la ressource. Fort de cette analyse, le citoyen-observateur est mis en position de prendre conscience que si l'eau est considérée comme bien commun, elle peut, dans le cas de la nappe du Guiers, suffisamment abondante (« mais jusqu'à quand ? » \* s'interroge aussi le citoyen), faire l'objet d'un partage consensuel entre régions excédentaires et déficitaires, pour peu que soient réglées les questions, réelles ou perçues, de contrôle et de hiérarchie entre territoires fournisseur et récepteur, ce qui nous amène à la question des rapports centre-périphérie, exacerbés par la réforme territoriale en cours.

## L'eau, prisme inversant des rapports centre/périphérie entre le PNR de Chartreuse et les aires métropolitaines de piémont

### Les dialectiques centre/périphéries réinterrogées

- 24 Nous avons pointé (*supra*) l'oscillation des participants aux Bistr'Eau, tiraillés entre leur volonté d'attribuer à l'eau un statut de bien commun tout en développant un sentiment d'appropriation de « leur » ressource locale. Cette attitude paradoxale, relevant de la « contradiction heuristique » (Morin, 2009, p. 22), n'est pas sans similitudes avec le phénomène NIMBY (« Not In My Backyard », « Pas Dans Mon Jardin ») qualificatif de pratiques d'opposition émanant de riverains face à l'implantation de nouvelles installations de tout genre (industries, décharges...). Ce phénomène trouve particulièrement écho au sein de l'actualité française de ces derniers mois : Sivens, Center Parcs<sup>7</sup>. Elle conduit de même ainsi à des tensions plus ou moins exprimées, révélatrices de l'évolution des rapports entre un PNR de montagne et ses piémonts périphériques (aux sens proprement spatial et relatif du terme). Nous nous confrontons ici à une relecture de la dialectique « centre/périphérie », au sens cette fois géographique du concept tel que formalisé par Reynaud (1981, 1992) et successeurs considérant le centre, aux propriétés dynamiques, au regard d'une périphérie latente dans un rapport de force dominant/dominé et au sein de dépendances réciproques (Grataloup C., 2004). Le centre, au sein duquel il est plus gratifiant de vivre est ainsi opposé aux diverses périphéries ne comptant que sur leurs propres forces, fonctionnant comme des « isolats (...), constituées en associats(...) délaissées (...) dominées » ou « faisant figure d'angle mort » (Bethemont J., 1982). L'évolution de cette dialectique révélée par le prisme du partage des ressources en eau peut être modélisée selon l'image de la traversée inversante du miroir où sont mis en regard les points de vue croisés et inversés des deux protagonistes : d'une part le « cœur de Parc », territoire contractuel rural regardant littéralement de haut sa périphérie urbanisée focalisée sur ses « villes-portes » ; et d'autre part des territoires intercommunaux urbains valléens et de piémont, « dopés » par la réforme territoriale en cours qui, depuis la loi de janvier 2014 dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, les dote d'une nouvelle centralité et d'un tropisme tendant à reléguer les montagnes environnantes au rang de jardins suspendus sommés d'endosser le statut de périphéries institutionnalisées.
- 25 Dans ce cas, chacun des acteurs peut se prévaloir d'une certaine centralité tout en endossant pour son vis à vis un statut de périphérie.

Figure 5. Les rapports centre-périphérie au prisme du partage des ressources en eau : l'arroseeur arrosé ?



Réalisation Fabien Hobléa

- 26 L'ambiguïté d'une telle situation explique la naissance des tensions et des malaises internes :
- d'un côté, le parc revendique son rôle de détenteur de la ressource, légitimant ainsi la promotion d'une politique de l'eau gérée comme un bien commun placée dans les priorités de sa seconde charte. Cette posture « dominante », attribut de la centralité, l'amène à prendre en compte son rôle de fournisseur potentiel pour les territoires périphériques, tandis qu'au niveau micro-local, aux environs de Saint-Joseph de Rivière, prédomine un sentiment de dépossession et de détournement plaçant cette échelle territoriale en position de fournisseur dominé (attribut d'une périphérie au sens de Reynaud) ;
  - d'autre part le Pays voironnais est conscient de sa position de débiteur dépendant (attribut d'une périphérie dominée), tout en invoquant le vertueux principe de solidarité interterritoriale (Polère et Panassier, 2013), mettant dans la balance son poids démographique et économique, qui le tire vers la centralité, autant que son statut de ville porte du Parc, l'attirant *a contrario* vers la périphérie.
- 27 Cette oscillation entre le statut de bien public et la volonté de contrôle stratégique de l'eau trouve son prolongement dans le rapport de force entre gestion publique et privée de cette ressource.

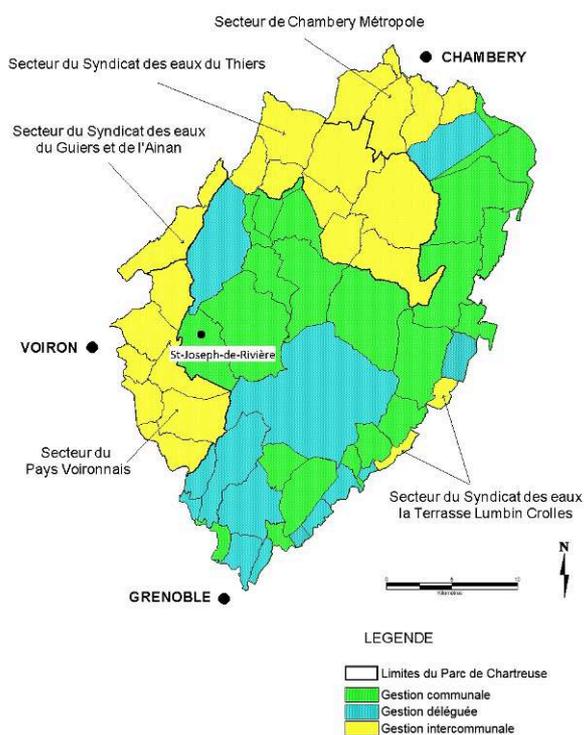
## L'eau, catalyseur des rapports de force entre gestion publique et privée des ressources « naturelles »

- 28 Le cas de la Chartreuse et de ses piémonts est révélateur de l'évolution récente de la dialectique gestion publique/privée de la ressource en eau : rappelons que si « les

années 1990 ont été la décennie de la privatisation de l'eau ; elle s'est avérée depuis un échec » (Hall, 2010, p. 19). Même si le « processus de privatisation de l'eau est loin de relever d'un passé révolu » (Hoedeman et Kishimoto, 2010. p. 16), de nombreuses communes de France se sont questionnées sur le retour à la gestion en régie directe et certaines ont fait le choix de reprendre en main la gestion de l'eau, principalement afin de maîtriser les coûts et de garantir la transparence des décisions envers les citoyens, l'accès du public à l'information étant prévu dans les textes de loi<sup>8</sup>.

- 29 Précédant la ville de Paris qui « libéra l'eau » le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le cas de Grenoble a souvent été cité en exemple, la métropole alpine, également ville-porte du Parc de Chartreuse, ayant remunicipalisé « son eau » en 2000, dénonçant une privatisation illégale du service en 1989 ainsi que des pratiques de corruption. Une remunicipalisation qui fut loin d'être facile à obtenir, vécue comme une lutte durant dix années, le dénouement est perçu comme « une victoire pour les Grenoblois »<sup>9</sup>, et sans doute un exemple et/ou un avertissement pour les collectivités alentours.
- 30 Le concept même de « remunicipalisation » ne témoigne en réalité que de la symbolique de l'engagement politique et local qui s'y dissimule, car cela correspond seulement au retour en régie directe, les services de l'eau n'ayant pas été « démunicipalisés », l'eau restant un service public, mais simplement délégués à des entreprises privées.
- 31 A une autre échelle, les communes du massif de Chartreuse se questionnent également sur la stratégie à adopter. Les plus petites se regroupent en syndicats intercommunaux et/ou ne prolongent pas les contrats de délégation (type affermage)

Figure 6. Carte des statuts de gestion à l'échelle du PNR et de ses villes-portes, montrant le mouvement de remunicipalisation



Source : SIT du Parc de Chartreuse

- 32 Cet élan en faveur de la remunicipalisation, souvent à « l'initiative de citoyens désireux de contrôler les prix et la qualité de l'eau » (Valin, 2007, p76), témoigne ainsi d'une volonté politique et citoyenne s'opposant à la « perte du contrôle de la gestion de l'eau par la collectivité locale»\* en prônant une gestion raisonnée adaptée au territoire. Il dénote également une implication réelle des élus et des habitants au sein d'une gouvernance multi-acteurs.
- 33 Ce mouvement peut aussi être interprété comme un repli et une forme de résistance et de reprise de contrôle face à des opérateurs issus des grands centres urbains alentours, renvoyant alors également à la dialectique des rapports de centralité/périphérie entre montagnes et pôles métropolitains.

## Conclusion

- 34 Si la ressource en eau potable, seule abordée dans cet article, s'avère être un bon indicateur des écarts de vue entre territoires montagnards et pôles urbains de piémont, d'autres usages de l'eau, comme la production hydro-électrique, pourraient également jouer ce rôle.
- 35 Au final, la déclinaison en jeux de miroirs de la dialectique centre-périphérie observée au travers du prisme de la ressource en eau peut être lue comme une nouvelle forme de disparités entre montagne et pôles métropolitains. Autrement dit, la dialectique Centre/Périphérie dans son application géographique réinterroge les rapports de force dominé/dominant entre un cœur de parc (montagne) et ses villes portes (pôle métropolitains) se considérant chacun comme « centre dominant » face à ses périphéries dominées (les villes portes pour le cœur de parc et inversement).
- 36 En contribuant à l'*empowerment* citoyen et à l'émergence locale d'une société et d'une économie de la connaissance, l'Observatoire participatif de l'eau Chartreuse-Guiers entend faire émerger deux piliers fondamentaux d'une politique de l'eau dépassant les cadres de gestion conventionnels, et visant ainsi à créer une synergie positive entre les différents niveaux scalaires : communes, communautés de communes (qui ont hérité depuis janvier 2014 de la prérogative eau), PNR (dont la légitimité sur l'eau est mise à mal par la réforme territoriale). Il pourra peut-être ainsi contribuer à réconcilier et réduire les disparités territoriales créatrices d'effets de centralité/périphérie.
- 37 Apporter aux élus locaux les clés d'une compréhension globale des enjeux sur la ressource et ses usages, au-delà de leur « territoire immédiat » ou « territoire électif » et impliquer les habitants au sein des problématiques de gestion de la ressource en eau, les inclure, dans les processus de connaissance, d'observation et de prise de décision dans le but de réfléchir et co-construire les politiques territoriales et interterritoriales peuvent être des manières de dépasser les clivages et les luttes de pouvoir auxquels renvoient le concept géographique de « centre/périphérie », et d'inventer de nouvelles formes de coexistence fondées sur le partage et la bienveillance mutuelle. Les habitants eux-mêmes ont formulé une telle volonté durant les Bistr'Eau, sollicitant « un vrai fonctionnement démocratique des communes, qui entretienne la conscience collective »\*, ce qui revient en d'autres termes à créer une synergie positive entre participation citoyenne et représentativité élective.

---

## BIBLIOGRAPHIE

- Affeltranger B., Lasserre F. 2003.- « La gestion par bassin versant : du principe écologique à la contrainte politique – le cas du Mékong », in *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 4 Numéro 3, visited August 19, 2013, <http://vertigo.revues.org/3715>
- Aspe C (COORD.), 2012.- *De l'eau agricole à l'eau environnementale : résistance et adaptation aux nouveaux enjeux de partage de l'eau dans les pays du Bassin méditerranéen*, Editions Quae.
- Barbier A., 1996.- *La recherche-action*. Economica, Paris.
- Bethemont J., 1982.- « Alain Reynaud, Société, espace et justice », *Revue de géographie de Lyon*. Volume 57, n° 4, p. 425, visited April 22, 2015..
- Bigot S., Rome S. 2010.- « Contraintes climatiques dans les Préalpes françaises : évolution récente et conséquences potentielles futures » in *EchoGéo* – Visited March 06, 2016, <http://echogeo.revues.org/12160> ; DOI : 10.4000/echogeo.12160
- Brüschweiler S., 2003.- *Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). La voie du développement durable*. *InfoResources Focus* n° 1/03.
- Charnay B., 2010. - « Pour une gestion intégrée des ressources en eau sur un territoire de montagne. Le cas du bassin versant du Giffre (Haute Savoie). » Thèse Géographie. Université de Savoie 504 p. + annexes.
- Chevalier J., Buckles D., 2013. *Participatory Action Research. Theory and Methods for Engaged Inquiry*. Ed. Taylor and Francis.
- Da Costa P., Youssef Z., August C., Pierre G., Victoria R., Antonino C., Augustin L., 2012.- « Les services écosystémiques des rivières sauvages : application au bassin- versant de la Valserine. » Version publique et synthétique de novembre 2012.
- Fabre J., 2012.- *Plan d'adaptation au changement climatique Bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Impacts du changement climatique dans le domaine de l'eau sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse*. Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse.
- Grataloup C., 2004 - « Centre/Périphérie. » *Hypergéographie ; Théorie*. 2 p.
- Hall D., 2010.- Introduction in Hoedeman Olivier et Kishimoto Satoko (coord.) *L'eau un bien public. Alternatives démocratiques à la privatisation de l'eau dans le monde entier*. Éditions Charles Léopold Mayer, pp. 19-28.
- Hoedeman O., Kishimoto S., 2010.- Préface à l'édition Française. In Hoedeman Olivier et Kishimoto Satoko (coord.) *L'eau un bien public. Alternatives démocratiques à la privatisation de l'eau dans le monde entier*. Éditions Charles Léopold Mayer, pp. 9-18.
- Hobléa F., 2006.- « L'eau en Chartreuse : enjeux et perspectives. » In Gumuchian H. (ed.) *Entre aujourd'hui et demain, la Chartreuse, un territoire-école*. Ed. D'ici & d'ailleurs.
- Laslaz L., 2005.- « Les zones centrales des Parcs nationaux alpins français (Vanoise, Écrins, Mercantour), des conflits au consensus social ? Contribution critique à l'analyse des processus territoriaux d'admission des espaces protégés et des rapports entre sociétés et politiques d'aménagement en milieux montagnards. » Thèse Géographie, Université de Savoie. 644 p.
- Liu M., 1997.- *Fondements et pratiques de la recherche-action*. L'Harmattan, Paris.

- Mermet L., Treyer S. 2001.- « Quelle unité territoriale pour la gestion de l'eau ? » *Responsabilité Environnement. Annale des Mines*, pp. 67-79
- Morin E., 2009.- « Logique et contradiction. » In Guy B. (coord.) *Actes des Ateliers de la contradiction, nouvelle force de développement en science et société*. Saint-Etienne, 19-21 mars 2009. Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne, Coll. Libres Opinions, Ed. Transvalor Presses des Mines, pp. 17-49.
- Observatoire Savoyard du Changement Climatique (Chaix C.), 2012.- Evolution des débits des rivières alpines de 1961 à 2008/2011, note *Impact* n°6, avril 2012, MDP 73 ed.
- Observatoire Savoyard du Changement Climatique (Chaix C.), 2015. Bilan hydrique 2014/2015. *Les notes de l'Observatoire*, bilan climatique n° 39, novembre 2015. MDP 73 ed.
- PFE, 2015.- Les solutions des acteurs français de l'eau. - Livret 2015 : le temps de la mise en œuvre. 44 p.
- Polere C., Panassier C., 2013.- Solidarité et Communautés urbaines : état des lieux et prospective. Synthèse étude « Solidarité et territoires ». 41<sup>e</sup> Journées des Communautés urbaines de France. Marseille, novembre 2013. 8 p.
- Reynaud A., 1981.- *Société, espace et justice : inégalités régionales et justice socio-spatiale*. PUF, Paris.
- Reynaud A., 1992.- Centre et Périphérie, in: Bailly A., Ferras R., Pumain D. (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, pp. 599-615.
- Serroi B., Barbon JL., Besancenot F., Ferraton M., Hobléa F., 2013.- « L'eau entre mémoire et devenir. Programme sur la Gestion Intégrée de la Ressource en Eau dans les PNR du Sud-Est. » *Colloque international pluridisciplinaire, plurisectoriel scientifique et formatif Les recherches actions collaboratives : une révolution silencieuse de la connaissance*, Dijon, France. pp.6, 2013.  
<halsde-00962395>
- Tissier G., 2012.- « Ressource en eaux karstiques de montagne : analyse des impacts de l'anthropisation dans un contexte de changement climatique. » Thèse hydrogéologie, Université de Grenoble, 261 p.
- Valin S., 2007.- *Services publics: un défi pour l'Europe : approches nationales et enjeux communautaires*. ECLM.
- Viollet P., 2005.- *Histoire de l'énergie hydraulique : moulins, pompes, roues et turbines de l'Antiquité au XX<sup>e</sup> siècle*. Presses de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

## NOTES

1. La loi sur l'eau de 1964 donnera naissance, par le biais du décret d'application du 14 septembre 1966, aux Agences financières de bassin, rebaptisées Agences de l'eau en 1992
2. Orientation stratégique 2.3.1 - Seconde Charte du Parc naturel régional de Chartreuse
3. Source : site Internet de l'Eau entre mémoire et devenir : <http://www.eau.amisdesparcs.fr/>
4. Selon l'expression de l'hydrogéologue Gérard Nicoud lors d'une conférence publique liée au programme EMD en 2009.
5. CAPV : Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, couramment appelée « Pays Voironnais »
6. \* Verbatims des écrits d'habitants relevés sur les Post'It récoltés au cours des soirées Bistr'Eau.
7. Oppositions violentes à la construction d'un barrage à Sivals dans le Tarn et à l'implantation d'un complexe de loisirs « Center Parcs » en Isère (Roybon).

8. Loi n° 2005-1319 du 26 octobre 2005 - Transposition de la directive 2003/4/CE du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2003 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement
  9. Conférence de presse du 9 mars 2000 par l'ADES (Association Démocratie Ecologie Solidarité) et ses élus
- 

## RÉSUMÉS

Le Parc naturel régional de Chartreuse est souvent perçu comme un réservoir d'eau brute à destination de ses piémonts. Bien que la ressource soit abondante, les effets actuels et attendus du changement climatique se traduisent d'ores et déjà par des pressions émergentes entre différents usages de l'eau. Ces nouveaux enjeux pesant sur la ressource en eau interrogent la dialectique ville/montagne, et sa déclinaison classique au travers du prisme centre-périphérie. Cet article s'appuie notamment sur l'exemple des pratiques de transfert d'eau inter bassins versants pour analyser les nouvelles stratégies de gestion adoptées par les collectivités, et explorer les complémentarités possibles, dans un contexte de rapport de force entre gestion privée et gestion publique, pour tendre vers une logique de solidarité et de sécurisation des systèmes d'approvisionnement.

The Chartreuse Regional Nature Park is often considered a raw water reservoir for its borderlands. Although it is an abundant resource, current and expected impacts of climate change are already reflected in the emerging pressures on different water uses. These new challenges imposed on water resources raise questions about the relationships between urban and mountain areas, typically considered through the centre/periphery paradigm. In particular, this article deals with the question of transfers between water basins. In so doing, it analyses the new management strategies that communities have adopted and explores possible synergies against a backdrop of the power relationship between private and public management in order to move towards an approach that embraces solidarity and security of supply.

## INDEX

**Keywords** : IWRM (integrated water resources management), regional nature park, Chartreuse, water observatory, public participation, centre/periphery, public/private management

**Mots-clés** : GIRE (Gestion Intégrée de la Ressource en Eau), Parc Naturel Régional, Chartreuse, Observatoire de l'eau, participation citoyenne, centre/périphérie, gestion publique/privée.

## AUTEURS

### BÉRANGÈRE SERROI

Doctorante au laboratoire Edytem de l'Université de Savoie Mont-Blanc - Chargée de recherche Observatoire de l'eau au Parc de Chartreuse. [berangere.serroi@gmail.com](mailto:berangere.serroi@gmail.com)

**FRANÇOIS BESANCENOT**

Responsable du Service Environnement du Parc de Chartreuse (de 2011 à 2014).

**PHILIPPE BRÉGARD**

Directeur du Service Environnement et Politique de l'Eau à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.

**GÉRARD HANUS**

Directeur du Parc de Chartreuse (de 2007 à 2014)

**FABIEN HOBLÉA**

Enseignant-chercheur au laboratoire Edytem (UMR CNRS - Université Savoie Mont-Blanc),  
membre du Labex Item.